

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;
 VU le Décret N° 147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
- VU le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 292/PCM/MI du 21 Octobre 1960 portant création des Départements et des Sous-Préfectures ;
- VU la loi n° 64-15 du 11 Août 1964, portant attribution et organisation des Conseils Généraux ;
- VU la loi 64-17 du 11 Août 1964 portant organisation municipale ;
- VU l'ordonnance n° 26/PR/CRN du 17 Juin 1966, relative aux rôles, aux attributions, à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Comité de Rénovation Nationale ;
- VU l'ordonnance n° 50/PR/MISDN/CRN du 30 Septembre 1966, relative aux Comités Départementaux, aux Comités de Sous-Préfectures et aux Comités Urbains de Rénovation Nationale ;
- SUR la proposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er. - Est approuvé l'Avis n° I/66 en date du 25 Août 1966 du Conseil Départemental du Zou relatif au Compte administratif 1965 et au Compte de gestion 1965 du Département du Zou arrêtés aux sommes ci-après :

TITRE I - SOUS-PREFECTURESExcédent des recettes sur les dépenses de l'exercice 1964

SIX MILLIONS CENT TRENTE MILLE SIX CENT TRENTE ET UN FRANCS .. 6.130.631 Frcs

Recettes ordinaires :

SOIXANTE DIX HUIT MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT HUIT SEPT MILLE NEUF CENT VINGT QUATRE FRANCS 78.497.924 Frcs

Recettes extraordinaires :

DIX HUIT MILLIONS QUATRE CENT SIX MILLE CINQ CENT VINGT CINQ Francs 18.406.525 F.

Soit au total : 103.035.080 Francs

.../...

Dépenses ordinaires :

QUATRE VINGT CINQ MILLIONS VINGT CINQ MILLE HUIT CENT
TRENTE TROIS francs 85.025.833 F.

Dépenses extraordinaires :

DIX SEPT MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE DEUX MILLE QUATRE-
VINGT TROIS francs 17.962.083 F.

102.987.916 Francs

Excédent des recettes sur les dépenses à la clôture de
l'Exercice 1965 47.164 Francs

ARTICLE 2.- Est approuvé l'Avis n° 66-3 en date du 30 Août 1966 du Conseil
Urbain d'Abomey relatif aux Comptes administratifs 1965 et au compte de gestion
1965 de la Circonscription Urbaine d'Abomey et de la Régie d'électricité
d'Abomey-Bohicon, arrêtés aux sommes ci-après :

TITRE II - CIRCONSCRIPTION URBAINE D'ABOMEY

Excédent des recettes sur les dépenses de l'exercice 1964

HUIT CENT TRENTE SIX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT ET UN francs 836.681 F.

Recettes ordinaires :

DOUZE MILLIONS SEPT CENT QUARANTE SEPT MILLE SEPT CENT
VINGT HUIT francs 12.747.728 F.

Recettes extraordinaires

-

Soit au total ... : 13.584.409 Francs

Dépenses ordinaires :

ONZE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE MILLE NEUF CENT QUATRE-
VINGT DOUZE francs 11.760.992 F.

Dépenses extraordinaires :

Soit au total ... : 11.760.992 Francs

Excédent des recettes sur les dépenses à la clôture de
l'Exercice 1965 : 1.823.417 F.

TITRE III

REGIE D'ELECTRICITE D'ABOMEY-BOHICON

Excédent des recettes sur les dépenses de l'exercice 1964. : 746.026 F.

Recettes ordinaires :

CINQ MILLIONS HUIT CENT DIX MILLE CENT CINQUANTE francs... 5.810.150 F.

Recettes extraordinaires :

-

Soit au total.... : 6.556.176 Francs

Dépenses ordinaires :

CINQ MILLIONS HUIT CENT DEUX MILLE QUATRE CENT ONZE francs. 5.802.411 F.

Dépenses extraordinaires :

Soit au total : 5.802.411 F.

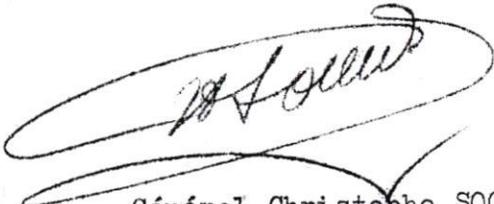
Excédent des recettes sur les dépenses à la clôture de l'exercice 1965 : 753.765 Francs

ARTICLE 3.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

Fait à COTONOU, le 26 mai 1967

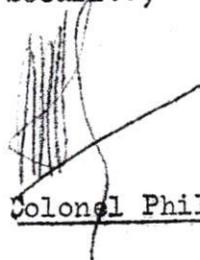
par le Président de la République,

Le Ministre des Finances,
des Affaires Economiques
et du Plan,


Général Christophe SOGLO


Bertin BORNA

Le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité,


Colonel Philippe AHO

AMPLIATIONS :

PR 4 - MFAE 4 - MIS 2 -
Ministères 8 - SGG 4 - DB 4
DC 2 - CF 2 - DAI 2 - Trésor 4 -
Préfet Zou 4 - Dél.Gouv. 4 -
Recev.Départ. 4 - IAA 1 - CS 6 -
Com.Départ.Rén. 1 - Gde Chanc 1-
Com.Urbain Rén.Abomey 1- DGAJL 2
JORD 1 .-